



## **Restauration des postiers :**

☞ **La Poste doit répondre aux besoins par de véritables moyens**

☞ **La Poste doit verser les 2,6 Millions promis aux postiers**

En 2010, La Poste a présenté en commission restauration du COGAS un projet concernant la restauration collective. Celui-ci ne visait à ne maintenir une restauration autonome sur les seuls sites où plus de 400 repas sont servis au repas de midi.

Devant le tollé des organisations syndicales et des associations gérant les restaurants, La Poste essaie de tergiverser, mais a du instaurer un véritable débat.

Elle a ainsi mis en place une « commission spéciale restauration » qui travaille de janvier à juin 2011 et doit faire des propositions à un COGAS du second semestre 2011 pour une politique globale de la restauration pour les années à venir.

Face au mécontentement des postiers, à la montée des luttes et à l'annonce de l'action du 29 mars 2011, La Poste par l'intermédiaire de son directeur délégué, a du annoncer fin février un certain nombre de mesures exceptionnelles pour 2011.

Parmi celles ci il y avait des embauches en nombres supérieurs à 2010 (ce n'était pas difficile), l'ouverture de négociations sur le périmètre des CHS-CT, et une dotation supplémentaire pour le budget social.

Ainsi 2 millions d'Euros étaient prévus pour le logement, 0,4 millions pour la petite enfance, et 2,6 millions pour la restauration, soit 5 millions au total.

Concernant le logement, le budget a bien été versé. Pour la petite enfance, c'est en cours, mais tout ne devrait pas être dépensé en 2011. Par contre pour la restauration, rien n'est prévu pour l'année 2011.

### **C'est scandaleux !**

**Plusieurs fois, la CGT a interpellé La Poste, et celle-ci est restée sans réponse.**

Pour la CGT il est inadmissible d'annoncer des mesures supplémentaires en février, pour l'année, et de n'avoir à l'approche du 2<sup>ème</sup> semestre, aucune dépense d'engagée, et pire aucun projet de dépense.

### **« Commission Spéciale Restauration » :**

Cette commission a tenu plusieurs séances qui ont surtout consisté à entendre des sociétés de restauration vendre leur fonds de commerce. A l'exception de la FNRIE (fédération des restaurants associatifs) qui a défendu l'intérêt des postiers, les sociétés de restauration privées sont venues présenter leurs solutions, leur permettant de maintenir leur taux de profit, dans une période de forte baisse d'effectifs, induisant une baisse de financement de La Poste.

Ces sociétés ont beaucoup de solutions pour diminuer le contenu de l'assiette tout en modifiant le contenant (forme de l'assiette, couleur, ...) pour faire passer la pilule.

Les prochaines réunions vont revêtir une plus grande importance avec les propositions de La Poste et des directions de métiers puis des organisations syndicales.

## Les propositions CGT pour une restauration sociale :

Le repas correspond à un besoin physiologique, on en a besoin pour vivre. Il est dorénavant de bon ton de parler de développement durable, mais bizarrement dans les entreprises en général et à La Poste en particulier, le développement durable du salarié intéresse peu. Tant pis si le postier est cassé à 50 ans par le port de charge, à 30 ans par des objectifs aussi aberrants qu'inefficaces, dommage si le postier n'est plus en état de faire son travail en fin de vacation car il n'a pas eu de pause repas.

La santé passe par l'assiette, surement, mais à condition que cette assiette soit servie au moment où l'Homme en a physiologiquement besoin, c'est à dire autour de 12 h et de 19 h, et qu'il puisse avoir le temps nécessaire de manger.

La restauration collective doit être la priorité et autant que puisse se faire, associative.

Il faut maintenir les restaurants existants, leur donner des moyens de fonctionner. La recherche de partenariat avec d'autres entreprises doit être priorisée, que ce soit pour permettre à des postiers d'avoir des possibilités de restauration collective ou pour permettre au RIE de postiers d'avoir plus de convives.

☞ **La CGT revendique un repas social équilibré à 3 Euros.**

Le titre restaurant doit permettre à tous ceux n'ayant pas de restauration collective d'avoir une véritable offre de restauration. Mais pour cela il ne faut pas que la valeur faciale du titre soit la plus faible de France.

☞ **La CGT revendique l'attribution du titre restaurant à 8,75 Euros** avec une participation de la Poste à 5,29 Euros pour chaque jour travaillé quels que soient les horaires de travail.

Il faut que cesse la discrimination vis à vis des facteurs et distributeurs colis, qui fait que, ce sont ceux ayant les plus bas salaires qui n'ont aucune aide pour se restaurer.

## La Poste doit verser les 2,6 Millions d'Euros pour la restauration

## Signez la pétition pour une restauration de qualité répondant aux besoins des postiers

### Pour une véritable participation de La Poste à la restauration des postiers

#### Restauration collective :

- ☞ La CGT exige une restauration sociale collective pour tous les postiers, leur famille, les retraités, les agents des filiales avec des repas de qualité sur le lieu de travail quand 80 repas sont possibles
- ☞ La restauration collective sociale doit être associative à la demande du personnel
- ☞ Le tarif social du repas ne doit pas excéder 3€ exonéré de la TVA
- ☞ Le repas social doit être composé d'une entrée, plat, fromage et dessert si le convive le souhaite
- ☞ Le maintien et l'ouverture de cafétérias

#### Restauration individuelle

- ☞ La CGT demande une solution de restauration le samedi pour les postiers qui le désirent, par exemple un titre restaurant entièrement financé par La Poste pour ceux qui travaillent l'après-midi (hors budget social)
- ☞ Pour les postiers n'ayant pas la possibilité d'accéder à une restauration sociale, la CGT revendique l'attribution de titres restaurant à une valeur faciale de 8,75€ avec une participation de La Poste à hauteur de 60% comme le permet la loi de finance 2011, soit 5,29€, quelques soient les horaires de travail.